

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

Le retour aux exécutions ne doit pas être toléré!

Depuis le 13 mars 2024, les condamnés à mort peuvent à nouveau être exécutés en République démocratique du Congo (RDC). Il s'agit d'un recul dramatique en matière de droits humains, car cela faisait plus de 20 ans qu'il n'y avait plus d'exécutions dans ce pays.

Alors que le continent africain suit globalement une dynamique abolitionniste depuis plusieurs années, les autorités congolaises ont levé le moratoire sur la peine de mort. Cette décision a été communiquée le 13 mars 2024. Elle va à l'encontre des engagements internationaux de la RDC et de ses promesses de s'engager davantage dans le respect des droits humains. Le gouvernement a pris cette mesure dans un contexte de conflit armé dans l'est de la RDC. Le Rwanda et l'Ouganda y apportent un soutien militaire aux rebelles du M23, en conflit avec l'État congolais. La rébellion gagne en intensité et l'armée congolaise montre des difficultés militaires sur le terrain. Face à ces problèmes, le gouvernement a décidé de reprendre les exécutions «en vue de débarrasser l'armée de la RDC des traîtres et d'endiguer la recrudescence d'actes de terrorisme urbain, entraînant mort d'hommes».

La peine de mort, qui n'a jamais été abolie en RDC, faisait l'objet d'un moratoire depuis 2003. Alors que des condamnations à mort étaient parfois prononcées, les condamnés n'étaient plus exécutés. Avec la levée du moratoire, la RDC fait un retour préoccupant en arrière. Contrairement à l'argumentaire des autorités congolaises, l'utilisation de la peine de mort ne va pas endiguer la violence. Au contraire, elle va desservir la justice et la paix en consolidant un usage institutionnalisé de la violence comme

réponse aux causes structurelles des conflits en RDC et des problèmes de criminalité.

Le 22 mars 2024, les évêques de la RDC, réunis au sein d'une Conférence nationale, ont fait part de leur «consternation» et rappelé leur «engagement inconditionnel pour la défense de la vie et l'abolition de la peine de mort». Pour les évêques congolais, la volonté d'endiguer la recrudescence du terrorisme et du banditisme urbain «ne peut en aucun cas justifier le recours à la peine capitale». Dans une société gangrénée par la violence, le système de justice serait «malade» selon le chef de l'État congolais. Pour les évêques en revanche: «le rétablissement de la peine de mort vient renforcer la banalisation de la vie humaine».

Depuis la levée du moratoire en mars dernier, plus de 130 personnes ont été condamnées à mort en RDC, mais aucune exécution n'a encore eu lieu. Il reste crucial de continuer à faire pression sur le gouvernement pour empêcher que ce risque devienne réalité.

EC

SOURCES: FIACAT, ACAT-France, Tribune de Genève, Le Monde



Envoyez maintenant notre lettre d'intervention et demandez au président de la RDC la révocation de la peine de mort! De plus, nous soulignons dans la lettre que la réintroduction des exécutions ne contribue pas à une plus grande sécurité, mais qu'elle alimente au contraire la violence. De plus, elle nuit au processus de justice transitionnelle et de lutte contre l'impunité dans lequel la RDC s'est engagée avec le soutien de la communauté internationale.

Lettre au président de la RDC

S. E. M. Félix-Antoine Tshisekedi
Tshilombo
Président de la République
Secrétariat du Cabinet du Chef de l'État
Palais de la Nation
Avenue Roi Baudouin
Kinshasa, Gombe
BP 201 Kin 1
République Démocratique du Congo

Mail: communication@presidence.cd

Port: 2.50 CHF

Copie à l'Ambassadeur de RDC en Suisse

M. Symphorien Bakafwa Nsenda Mutombo
Ambassadeur de la République Démocratique du Congo en Suisse
Sulgenheimweg 21
Case postale 2235
3001 Berne

Mail: rdcambassy@bluewin.ch

Port: 1.00 CHF

Délai d'intervention:
20 janvier 2025
Merci!